

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets suivants :**

- **2<sup>ième</sup> Projet de règlement 553-24 modifiant le règlement 540-23 sur les PPCMOI**
- **2<sup>ième</sup> Projet de résolution sur la demande de PPCMOI no 2024-002**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-Sur-Richelieu a adopté par résolution les 1<sup>er</sup> projets de règlement et de résolutions suivants :

- **1<sup>er</sup> Projet de règlement 553-24 modifiant le règlement 540-23 sur les PPCMOI**
- **1<sup>er</sup> Projet de résolution sur la demande de PPCMOI no 2024-002**

Le règlement 553-24 a pour but de modifier le règlement 540-23 en enlevant les dispositions sur la tarification dans le règlement 540-23.

Le projet de résolution pour la demande de PPCMOI no 2024-002 vise à accorder à l'immeuble constitué du lot 4 539 542 du cadastre du Québec, l'autorisation de construire des mini-entrepôts en dérogeant aux éléments suivant du règlement de zonage et de la grille des usages et normes de la zone Ca-2

Une assemblée publique sera tenue le mardi 18 juin à 19h00 au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ces projets au bureau de la greffière-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 21<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-trois.**

La greffière-trésorière,

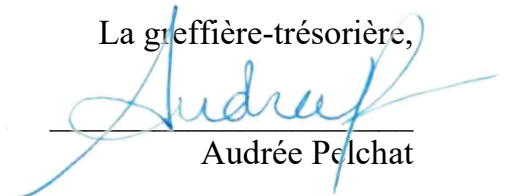
  
Audrée Pelchat

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis relatif à la consultation publique dans le cadre d'une modification du règlement sur les PPCMOI no 540-23 et dans le cadre d'une demande relative au règlement sur les PPCMOI, aux endroits désignés par le Conseil entre 15 h 30 et 16 h 30, le vingt-et-unième jour de mai deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-et-unième jour de deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière,

  
Audrée Pelchat